

Privilèges des druides.

Les druides ne vont point à la guerre ; ils sont exempts de toutes charges et contributions. Tant de privilèges incitent beaucoup de gens à entrer parmi eux. On dit qu'ils y apprennent par cœur un grand nombre de vers ; aussi certains restent-ils vingt années sous la discipline de leurs maîtres, qui ne permettent pas qu'on écrive ces vers, quoique dans presque toutes les autres affaires, et publiques et particulières, ils se servent des caractères grecs. Il me semble qu'ils ont fait cette défense pour deux raisons : la première, parce qu'ils ne veulent pas divulguer leurs mystères ; la seconde, parce qu'ils craignent que leurs élèves, ayant ces vers par écrit, ne cultivent moins leur mémoire ; en effet, il arrive presque toujours que, quand on a les choses écrites, on les apprend avec moins d'application. Une de leurs principales maximes est que l'âme ne meurt point, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre ; ce qu'ils croient très utile pour encourager à la vertu et faire mépriser la mort. Ils s'occupent encore de plusieurs autres choses, des astres et de leurs mouvements, de la grandeur et de l'étendue de l'univers, de la nature des choses, de la grandeur et du pouvoir des dieux immortels, et ils les enseignent à la jeunesse.

Les chevaliers.

L'autre classe est celle des chevaliers, dont la fonction est de prendre les armes quand survient une

guerre ; avant l'arrivée de César, il survenait une guerre presque tous les ans, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Plus un homme parmi eux a de naissance et de biens, plus il a de clients et d'ambacts ; c'est la seule marque de distinction qu'ils connaissent.

Religion des Gaulois.

Toute la nation gauloise est très religieuse : aussi les Gaulois, dans leurs grandes maladies et dans les dangers où ils se trouvent à la guerre, ne font pas difficulté d'immoler des hommes, ou de faire vœu d'en sacrifier, et pour cela ils se servent des druides : ils croient ne pouvoir apaiser leurs dieux qu'en leur offrant vie pour vie ; ils ont même institué des sacrifices publics de cette espèce ; quelques-uns ont des mannequins d'osier d'une énorme grandeur, qu'ils remplissent d'hommes vivants, après quoi ils y mettent le feu et les font expirer dans les flammes : ils préfèrent pour cela des voleurs, des brigands ou autres criminels ; ils croient que le sacrifice de pareilles gens est bien plus agréable à leurs dieux ; mais quand il leur en manque, ils leur substituent des innocents.

Les dieux des Gaulois.

Mercure est celui de leurs dieux qu'ils révèrent le plus ; ils en ont quantité de statues ; ils le considèrent comme l'inventeur des arts, le guide et le conducteur des voyageurs, le patron des marchands. Après lui, les

dieux les plus révévés sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, desquels ils ont à peu près la même idée que les autres peuples : ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux arts, que Jupiter a l'empire du ciel, et que Mars est l'arbitre de la guerre. D'ordinaire ils font vœu de consacrer à Mars les dépouilles de l'ennemi, et après la victoire ils lui sacrifient le bétail qu'ils ont pris ; le reste du butin est déposé dans un lieu consacré, et l'on voit dans plusieurs villes des monceaux d'objets entassés de la sorte. Il arrive rarement qu'au mépris de la religion quelqu'un cache le butin qu'il a fait, ou ose détourner quelque chose de ce qui a été mis en dépôt : les châtimens les plus cruels terminent un pareil crime.

Autres traditions gauloises.

Les Gaulois se disent descendus de Dis Pater ; c'est une tradition qu'ils tiennent des druides : c'est pour cela qu'ils mesurent le temps par le nombre des nuits, et non par celui des jours ; soit qu'ils commencent les mois ou les années, ou qu'ils parlent du temps de leur naissance, la nuit précède toujours le jour. Quant aux autres usages, les Gaulois ne diffèrent guère des autres nations, qu'en ce qu'ils ne permettent à leurs enfans de paraître devant eux en public que lorsqu'ils sont en âge et en état de porter les armes ; ils croient qu'il est honteux que leurs enfans en bas âge se montrent publiquement devant eux.

Le droit familial. Les funérailles chez les Gaulois.

Un homme, en se mariant, est obligé de mettre dans la communauté la même somme, estimation faite, qu'il a reçue pour la dot de sa femme. On dresse un état de tout cet argent, et les revenus en sont mis de côté; ces deux sommes et ce qu'elles ont rapporté appartiennent au survivant: le mari a pouvoir de vie et de mort sur ses enfants. Quand un homme de haute lignée meurt, ses proches s'assemblent, et si sa femme est soupçonnée, on la soumet à la question comme une esclave; si elle est convaincue de crime, on la brûle, après lui avoir fait souffrir les plus cruels tourments. Leurs funérailles sont magnifiques et somptueuses pour le pays; on y brûle tout ce qu'on croit que le défunt chérissait, jusqu'aux animaux, et il n'y a pas si longtemps, les esclaves et les affranchis que l'on savait qu'il avait aimés, étaient jetés au feu avec son corps.

Les secrets d'État chez les Gaulois.

Dans leurs cités qui passent pour les mieux administrées, il est établi par les lois que si l'on apprend, par le bruit public ou autrement, quoi que ce soit qui intéresse la chose publique, on doit en informer le magistrat, sans le communiquer à personne d'autre; car on sait que souvent des gens imprudents et sans expérience, effrayés par de faux bruits, sont capables de se porter aux plus grandes extrémités et de prendre un mauvais parti sur des affaires de la dernière importance. Le magistrat n'en découvre au

peuple que ce qu'il juge convenable, et lui cache le reste ; il n'y a qu'au conseil qu'il est permis de parler d'affaires publiques.

Mœurs des Germains.

Les Germains ont une constitution absolument différente ; ils n'ont ni druides pour présider au culte, ni sacrifices ; ils ne mettent au nombre des dieux que ceux qu'ils voient et dont ils éprouvent visiblement les bienfaits : tels sont le Soleil, la Lune et Vulcain. Toute leur vie se passe à la chasse et à la guerre ; ils s'endurcissent au travail et à la fatigue dès l'enfance : ils estiment ceux qui gardent longtemps leur virginité ; ils prétendent qu'ils en deviennent plus forts et plus robustes. C'est une honte parmi eux d'avoir commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans, ce qui ne peut demeurer caché, parce qu'ils se baignent pêle-mêle dans les rivières, et qu'ils ne sont couverts que d'un simple vêtement de peau ou de quelque autre habillement fort court qui laisse voir la plus grande partie de leur corps.

Les Germains ne possèdent pas vraiment de terres, pour éviter qu'ils ne s'y attachent et n'oublient la guerre.

Ils ne s'adonnent point à l'agriculture, et ne vivent presque que de lait, de fromage et de viande. Nul n'a un champ qui lui appartienne en propre ; mais tous les ans le magistrat et les chefs en désignent un, où il leur plaît, à une communauté ou à une famille, en proportion du nombre des membres qui la compo-

sent, et, au bout de l'an, ils les font passer ailleurs; ils donnent plusieurs raisons de cet usage; c'est afin qu'on ne s'accoutume pas trop dans un endroit au point de négliger les armes pour l'agriculture; afin d'éviter qu'il ne prenne envie à quelqu'un d'étendre ses possessions, et qu'à la fin les grands ne chassent les faibles; afin que l'on ne pense pas à bâtir des maisons commodes contre le froid et le chaud, et que personne ne cherche à s'enrichir, ce qui ne manquerait pas de faire naître la division et la discorde: enfin, c'est pour entretenir l'union et la paix parmi la multitude, qui voit que les puissants ne sont pas plus riches que les autres.

Autres coutumes des Germains.

Ils sont très fiers d'avoir fait le vide autour d'eux; c'est pour eux une marque de valeur que ceux qui étaient leurs voisins aient quitté leurs habitations et que personne n'ose s'établir auprès d'eux: d'ailleurs ils s'en croient plus en sûreté et plus à l'abri des incursions subites. Lorsqu'une nation fait une guerre offensive ou défensive, elle élit des chefs pour la conduire, et leur donne pouvoir de vie et de mort. En temps de paix, ils n'ont point de magistrats préposés pour rendre la justice; mais les chefs, chacun dans leur région ou dans leur pays, se font juges et décident les procès. Les brigandages hors des bornes de la nation n'ont rien de déshonorant; ils sont utiles, selon eux, pour exercer la jeunesse et pour éviter l'oisiveté. Lorsque, dans le conseil, l'un des chefs se

déclare prêt à faire une expédition et demande qui veut le suivre, ceux qui approuvent son dessein et qui consentent à l'avoir pour chef, se lèvent et lui promettent de le seconder; ce qui leur attire de grands applaudissements: ceux qui, après cette promesse, ne suivent pas leur chef, passent pour des déserteurs et des traîtres indignes de toute confiance. Le droit d'hospitalité est sacré chez eux; quiconque a recours à eux pour quelque raison que ce soit, est sûr d'être protégé et de trouver un asile inviolable: toutes les maisons lui sont ouvertes, et il y est nourri.

Les Gaulois ont perdu leur suprématie sur les Germains.

Il fut un temps où les Gaulois étaient plus braves que les Germains, et portaient souvent la guerre chez eux, parce qu'ils manquaient de terres, eu égard à leur grand nombre: ils envoyaient des colonies au-delà du Rhin. C'est ainsi que les cantons les plus fertiles de la Germanie, situés vers la forêt hercynienne, tombèrent au pouvoir des Tectosages qui s'y établirent; ils y sont restés jusqu'à présent en grande réputation de justice et de valeur; ils y vivent encore aujourd'hui dans la même pauvreté, la même indigence et la même frugalité que les Germains, s'habillent et se nourrissent comme eux. Quant aux Gaulois, le voisinage de la province romaine, l'usage des denrées étrangères et le commerce maritime ont introduit chez eux l'abondance et le luxe: peu à peu accoutumés à se laisser battre, après avoir été vaincus plusieurs fois, ils ne se comparent plus aux Germains pour la bravoure.